

Contribuables lislois

L'Association des Contribuables doit se renforcer !



Contribuables lislois

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 25mai 2016



L'Association des Contribuables de L'Isle Jourdain doit se renforcer !

L'Association des Contribuables Lislois invite les contribuables de L'ISLE JOURDAIN à rejoindre l'association créée le 1er octobre 2014 (parution J.O. le 11/10/2014-annonce N°558 page 4853). Ainsi un mailing est actuellement en cours dans les boîtes aux lettres des quartiers résidentiels de L'ISLE JOURDAIN visant en priorité les habitants résidants dans des maisons individuelles avec jardins. Elle compte toucher 3500 à 4000 Lislois.

La cible choisie touche principalement des propriétaires, mais aussi des locataires qui payent la taxe d'habitation. Tous sont concernés par le niveau déjà très élevé des taxes locales. (Pour mémo consulter l'article : L'ISLE JOURDAIN : fiscalité excessive ! et FR3 Région) –

A ce jour 6 personnes sont actives au sein du bureau de l'association dont un membre d'honneur, observateur des collectivités locales, Monsieur Claude Jaillet. Ce dernier est souvent consulté par la presse comme référence en matière de contrôle des comptes des communes.

L'action de l'association profite à tous les contribuables sauf à ceux qui estiment encore qu'ils ne payent pas encore assez ! Mais compte tenu du niveau très élevé des taxes locales à L'ISLE JOURDAIN ; elle n'a pas rencontré de veilleurs ou de manifestants « Nuits Debout » mettant en doute le bien fondé de sa mission !

Il est cependant important que le travail réalisé ne repose pas sur l'engagement des adhérents du premier jour qui aident l'association par leur voix et par leur cotisation. Lorsque l'association rencontre le maire, elle doit représenter une part significative de la population. D'où cette opération de sensibilisation. Pour l'association, la représentation à ce jour demeure insuffisante.

Il faut savoir qu'un grand nombre d'associations naissent dans les villes souvent trop tard et disparaissent aussi rapidement qu'elles se sont créées. C'est-à-dire quand le mal est fait, la dépense engagée, le scandale révélé....Et souvent la mobilisation est effective et assez rapide, ...une bataille commence, souvent avec avocats, bruits de presse, et quelque temps plus tard, l'association disparaît, faute de combattants.

L'Association des Contribuables de L'ISLE JOURDAIN n'a pas été créée par la découverte d'un scandale, (investissements démesurés, abus de biens sociaux, détournement de fonds,) mais tout simplement pour que le bulletin de vote ne reste pas seulement un « bon pour » une gestion sans contrôle par les administrés. Ceci est d'autant plus vrai que le désengagement de l'État ne facilitera pas la tâche des élus.

Les Lislois doivent savoir que l'association agit sur les taxes locales, c'est-à-dire pour celles votées par le Conseil Municipal. Elle n'agit pas sur les taxes départementales, ni sur la revalorisation des bases de la valeur locative (qui est dirigée par Bercy et qui suit normalement le taux d'inflation).

Le mailing fait part de ses premiers résultats :

- engagement du maire sur le fait de ne pas alourdir la fiscalité locale durant tout son mandat.
- l'exonération obtenue sur les abris de jardins mais qui peut être réactivée à tout moment. Nous rappelons d'ailleurs que l'achat d'un abri de jardin, même exonéré de taxes locales, est sujet à la modification de la valeur locative dès lors que celui-ci est posé et fixé sur une chape de béton.

Une nouvelle qui fera plaisir aux lislois, concernant les piscines semi-enterrée : **Le Conseil d'État vient de juger qu'une piscine privée, acquise en kit de panneaux de bois et présentant une surface de 30 m² sur une profondeur de 1,50 m, constitue une propriété bâtie imposable** : La Haute Juridiction se prononce pour la première fois sur l'assujettissement d'une piscine à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Notre association a envoyé l'information à ses adhérents.

En conclusion, l'association veut convaincre les Lislois d'adhérer, qu'ils soient propriétaires ou locataires, afin que nous puissions avoir plus de poids vis-à-vis des élus. Il faut bien prendre conscience que : État, Régions, Départements et Communes ciblent le propriétaire de biens immobiliers.

Seulement un français sur deux est assujetti à l'impôt sur le revenu, il reste donc les propriétaires qui voient d'année en année les impôts locaux augmenter. Le foncier est, rappelons le, l'impôt le plus injuste qui soit. Il est inutile d'en rappeler les raisons. Il est à refondre totalement et en urgence sur les valeurs locatives qui sont fausses et discriminatoires d'un bien à un autre. Il faut donc pour commencer à l'ISLE JOURDAIN figer les taux et dès que possible baisser les taxes locales comme arrivent à le faire certaines communes en France. L'Association compte sur les Lislois pour réagir en adhérant ! Elle est visible sur facebook, et répondra à toute question sur son méil : contribuableslislois@gmail.com

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 25mai 2016